

Ouagadougou, le **03 MARS 2025**

COMMUNIQUE RELATIF A LA VISITE MEDICALE DES PELERINS DU HADJ 2025

Le Président du Comité National du suivi du pèlerinage à La Mecque, a l'honneur de porter à la connaissance des agences de voyages agréées et des candidats au pèlerinage à La Mecque, édition 2025, que la visite médicale est désormais obligatoire pour valider l'inscription pour le Hadj. Il s'agira d'une visite d'aptitude pour s'assurer que le pèlerin respecte les conditions requises par le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'accomplissement des rites du Hadj. La visite médicale aboutira donc à la délivrance d'un certificat médical d'aptitude ou d'inaptitude.

Cette visite aura lieu sur une période de deux (02) semaines du **10 au 21 mars 2025** dans tous les chefs-lieux de région.

Pour des impératifs de délai, les pèlerins sont tous priés d'effectuer leur visite médicale pendant cette période afin d'éviter tout désagrément ultérieur.

Cette visite comportera :

- une phase de visite médicale avec la réalisation d'examens de sang et de consultation médicale ;
- une phase de vaccination contre la fièvre jaune, la méningite (ACW135Y) et la poliomyélite (VPI).

Les examens qui seront systématiquement demandés sont :

- la glycémie ;
- la créatininémie ;
- la numération formule sanguine ;
- les transaminases sériques.

Afin d'avoir de meilleurs résultats pour les examens de sang, les pèlerins sont priés de venir à jeun (un jeun au moins 8 heures). Ils devraient donc éviter de prendre le repas de l'aube le jour de la visite médicale.

D'autres examens pourront être demandés en fonction de ce que trouvera l'agent de santé.

Les centres de santé concernés sont :

- Centre Médico- scolaire (YENNEGA) de Ouagadougou ;
- Clinique médicale de l'OST à Ouagadougou ;
- Hôpital de district de Boulmiougou à Ouagadougou ;
- CMA de Kossodo à Ouagadougou ;
- CM de Saaba ;
- CMU du secteur 21 à Ouagadougou ;
- Clinique médicale de l'OST à Bobo- Dioulasso ;
- CMA de Dafra à Bobo- Dioulasso ;
- CHU Sanou Souro à Bobo- Dioulasso ;
- CMA de Do à Bobo- Dioulasso ;
- CHR de Koudougou ;
- Clinique médicale de l'OST à Koudougou ;
- CM de Koudougou ;
- CHUR de Ouahigouya ;
- CMA de Yako ;
- CHR de Banfora ;
- CMU de Banfora ;
- Clinique médicale de l'OST à Banfora ;
- CMU Fada 1 à Fada N'Gourma ;
- CHR de Kaya ;
- CMU secteur 1 Kaya ;
- CHR de Tenkodogo ;
- Clinique médicale de l'OST à Tenkodogo ;
- CMU Tenkodogo ;
- CHR de Dé dougou ;

- Clinique de l'OST à Dédougou ;
- CHR de Dori ;
- CHR de Gaoua ;
- CHR de Manga ;
- CHR de Ziniaré.

Le coût des vaccins et des examens sanguins ainsi que des carnets et de la consultation respectera les tarifs du centre prestataire.

Le Président du Comité invite les agences de voyages à bien vouloir respecter ce délai afin de se prémunir de tout désagrément.

Le Président du CNSPM

